

5e année — N° 119 — 9 mai 1953

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, Place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU : Du 23 avril au 2 mai, les œufs d'hiver du Mildiou ont rencontré des conditions favorables à leur maturation. Toutefois, la maladie ne présente pas encore les caractères d'un danger sérieux.

Nous rappelons que le concours de détection des foyers primaires du Mildiou, dont le règlement a été publié dans notre *Bulletin* n° 117, est ouvert aux abonnés et à toutes personnes en ayant eu connaissance. **Il importe** au plus haut point que nous soient **signalées** les formes **"tache d'huile"** **avant** apparition du duvet blanc des **fructifications.**

BETTERAVES

TEIGNE : Des éclosions de Teignes ont pu être observées dès le 26 avril dans la région de Pierrelatte à la faveur des journées chaudes ; elles s'étendent vers le nord.

Le premier traitement contre ce ravageur devra être appliqué :

— dans la plaine de **Pierrelatte : dès réception ;**

— dans la plaine de **Montélimar : avant le 16 mai ;**

— dans les **autres régions :** à une date qui sera déterminée **ultérieurement.**

On utilisera un produit à base soit de **S.P.C.,** de **H.C.H.** ou de **Lindane,** soit de **D.D.T.,** de **Chlordane** ou de **T.T.C.**

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

HYPONOMEUTE : Ce ravageur paraît bien moins abondant en 1953 que l'an dernier. Toutefois, des foyers ont déjà été observés. Contrairement à ce qui paraissait jusque-là une règle assez rigoureuse, les premiers dégâts apparents de la jeune larve de l'Hyponomeute sont extérieurs aux tissus de la feuille. La larve paraît de suite tisser ses bourses soyeuses sans creuser ses galeries caractéristiques dans l'épaisseur du limbe. Le stade de chenille « mineuse », ou bien n'existe pas, ou bien échappe à l'observation. De toutes façons, il convient d'observer attentivement l'apparition des premières bourses et de traiter alors avec un produit à base d'esters phosphoriques à raison de **20 à 25 gr. de matière active** pour 100 litres de bouillie.

P 109

COURRIER DES ABONNES

D'un abonné de la Drôme en date du 14 avril 1953 :

« Veuillez s'il vous plaît nous donner le renseignement suivant : nos cerisiers et abricotiers ont de la gomme ; quel traitement pourrais-je leur appliquer pour faire disparaître cette maladie ? »

Réponse : Nous devons vous faire savoir que la gomme des fruitiers à noyaux peut avoir les origines les plus diverses :

— maladies physiologiques, carences alimentaires, incompatibilité avec le porte-greffe, affaiblissement d'origine climatique ;

— maladies cryptogamiques : pourridié, plomb, chancres, etc... ;

— insectes, notamment les xylébores et ips.

De sorte qu'il est difficile, dans ces cas-là, de donner une réponse précise et sûre.

Seule, une enquête sur place ou, à défaut, l'examen d'échantillons prélevés sur toutes les parties de l'arbre permettrait d'être fixé avec un peu plus de précision sur la ou les causes de cette gomme.

D'un correspondant de Haute-Savoie, en date du 18 avril 1953 :

« Il y a quinze jours, j'ai planté nos pommes de terre. Hier, je suis allé voir la plantation ; avant d'être levés, les plants sont en général tous attaqués par le taupin.

» Quel traitement me conseillez-vous, pour la destruction des taupins ? Existe-t-il un produit qui ne laisse pas d'odeur à la récolte prochaine ? »

Réponse : Le traitement des sols envahis par le taupin, à l'aide de l'H.C.H. très efficace, a été abandonné en raison justement des risques d'altération du goût des tubercules.

Le **Lindane,** qui est extrait de l'H.C.H. technique, encore plus efficace, ne possède que très peu l'odeur de l'H.C.H. et ces risques sont de ce fait considérablement réduits.

Il existe plusieurs formules à base de Lindane :

— à 0,6 % de Lindane : répandre après un labour léger 100 à 120 kg. par hectare ;

— à 1,25 % de Lindane : 50 à 80 kg. par hectare suivant que le sol est plus ou moins lourd ;

— à 2,5 % de Lindane : 25 kg. à l'hectare.

Il est préférable d'appliquer ce traitement à l'automne avant la plantation et de le faire suivre d'un hersage.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD

128420 - Imp. Réunies de Lyon - 5-1953
Dépôt légal n° 1155 ——— 2-1953